



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6964  
22 novembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 NOVEMBRE 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DU LIBERIA, DE MADAGASCAR, DU SIERRA  
LEONE ET DE LA TUNISIE

Nous avons l'honneur de nous référer aux demandes contenues dans les documents S/6584 du 2 août 1965 et S/6791 du 15 octobre 1965, au sujet de l'examen par le Conseil de sécurité de la question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

En raison de la gravité de la situation actuelle en Rhodésie du Sud et des incidences qu'elle aura certainement sur la question de l'apartheid qui doit être examinée par le Conseil de sécurité, nous vous demandons de remettre à une date ultérieure l'examen de cette question.

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire d'Etat du Libéria,

(Signé) J. R. GRIMES

Pour le Ministre des affaires  
étrangères de Madagascar,

(Signé) RAFIRINGA-RATSIMAMAO

Le Ministre des affaires extérieures  
du Sierra Leone,

(Signé) C. B. ROGERS-WRIGHT

Le Secrétaire d'Etat de la Tunisie,

(Signé) T. M. SLIM

-----

